

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du lundi 2 mars 2020

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 6.12, 6.13, 6.14, 6.15, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3

La séance est ouverte à 18h07 et levée à 20h07.

#### Etaient présents :

**Amagney** : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à partir du 6.1), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.1), Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Emmanuel DUMONT (à partir du 0.2), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Christophe LIME (à partir du 0.2), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 0.2), M. Philippe MOUGIN, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à partir du 0.2), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir du 7.1), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF (à partir du 0.2) Beure : M. Philippe CHANEY Bonnay : M. Gilles ORY Brailhans : M. Alain BLESSEMILLE Busy : M. Philippe SIMONIN suppléant de M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. René BLAISON suppléant de M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER (à partir du 0.2) Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN (à partir du 0.2) Fontain : Mme Martine DONEY Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUNET (à partir du 0.2) Larnod : M. Hugues TRUDET Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 0.2) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 7.1), M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 0.2) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Vesemes-Essarts : Mme Géraldine LAMBLA suppléante de M. Jean-Marc JOUFFROY Vieilley : M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

#### Etaient absents :

**Besançon** : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOU, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, Mme Ilva SUGNY, Mme Christine WERTHE Boussières : M. Bertrand ASTRIC Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champoux : M. Philippe COURTOT Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Fontain : M. André AVIS François : M. Claude PREIONI La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISON Merrey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Novillars : M. Philippe BELUCHE Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pugey : M. Frank LAIDIÉ Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

#### Secrétaire de séance :

M. Daniel HUOT

#### Procurations de vote :

**Mandants** : S. BARATI-AYMONIER (jusqu'au 1.2.3), E. BRIOT (à partir du 0.2), P. CURIE, Y.M. DAHOU, C. DEVESA (à partir du 0.2), J. GROSPERRIN, JS. LEUBA, K. ROCHDI (jusqu'au 6.15), M. ZEHAF (jusqu'au 0.1), C. MAGNIN-FEYSOT, C. BOTTERON, C. PREIONI, P. CONTOZ, P. BELUCHE

**Mandataires** : N. BODIN (jusqu'au 1.2.3), C. LIME (à partir du 0.2), D. SCHAUSS, C. MICHEL, A. POULIN (à partir du 0.2), M.L. DALPHIN, AS. ANDRIANTAVY, C. THIEBAUT (jusqu'au 6.15), A. GHEZALI (jusqu'au 0.1), G. BAULIEU, S. RUTKOWSKI, D. PARIS, D. HUOT, J. KRIEGER

Délibération n°2020/005196

Rapport n°1.1.4 - Acquisition et prestations de location et installation de matériels événementiels et festifs

## Acquisition et prestations de location et installation de matériels événementiels et festifs

**Rapporteur** : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

**Commission** : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

### Inscription budgétaire

*Sans incidence budgétaire*

#### Résumé :

Afin d'assurer l'acquisition, la location, et/ou l'installation de matériels événementiels et festifs, Grand Besançon Métropole procède à une consultation d'entreprises. Dans le cadre d'un groupement de commandes avec la Ville de Besançon et le CCAS de Besançon, coordonné par Grand Besançon Métropole, il est proposé d'autoriser la signature des marchés suite au choix de l'offre économiquement la plus avantageuse lors de la commission d'appel d'offres du 20 février 2020.

#### I. Contexte :

Les marchés relatifs à l'acquisition et la location de matériels événementiels et festifs ont pris fin. Il apparaît ainsi désormais utile et pertinent de mutualiser les besoins de différents marchés et de les adapter aux besoins globaux de Grand Besançon Métropole, de la Ville de Besançon et de son CCAS.

Un accord-cadre pour les prestations d'acquisition, de location et/ou d'installation de matériels événementiels et festifs a donc été lancé dans le cadre de la convention cadre de groupement de commandes permanent du 21/08/2019. L'ensemble des lots est mono attributaire à l'exception du lot n° 8 qui est multi-attributaire à bons de commande pour l'acquisition simple et à marchés subséquents pour toutes les prestations de location et pour les prestations d'acquisition avec installation.

Le coordonnateur du groupement de commandes est Grand Besançon Métropole. Les principales missions assurées par le coordonnateur sont les suivantes : définition et recensement des besoins des membres du groupement, détermination de la procédure de passation applicable, élaboration du dossier de consultation des entreprises, lancement de la consultation, analyse des candidatures et des offres, signature et notification de l'accord-cadre aux titulaires.

#### II. Objet de l'accord-cadre :

L'accord-cadre concerne les prestations d'acquisition et de location et/ou d'installation de matériels événementiels et festifs pour les services de GBM, les services municipaux de la Ville de Besançon et les services du CCAS de Besançon.

La consultation est divisée en 9 lots :

- Lot 1 : Acquisition de matériels festifs, pour un montant estimatif de 25 K€/an
- Lot 2 : Location de matériels festifs, pour un montant estimatif de 6,5 K€/an
- Lot 3 : Acquisition de barrières de sécurité et de chantiers, pour un montant estimatif de 16 K€/an
- Lot 4 : Location de barrières de sécurité et de chantiers, pour un montant estimatif de 8 K€/an
- Lot 5 : Acquisition et location de stands pliants et accessoires, pour un montant estimatif de 44 K€/an
- Lot 6 : Acquisition de podiums et scènes, pour un montant estimatif de 20 K€/an
- Lot 7 : Location de podiums et scènes, pour un montant estimatif de 6,8 K€/an
- Lot 8 : Acquisition, location et/ou installation de matériels de sonorisation, pour un montant estimatif de 25 K€/an
- Lot 9 : Location de toilettes mobiles, pour un montant estimatif de 3 K€/an

### III. Procédure de passation :

La procédure retenue est l'appel d'offres ouvert prévue aux articles L.2124-2 et R.2124-2 du Code de la Commande Publique.

La consultation a été passée sous la forme d'un accord-cadre sans montants minimum ni maximum, à bons de commandes, mono-attributaire pour les lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 9, multi-attributaire (maximum de 3 opérateurs économiques, sous réserve d'un nombre suffisant d'offres), pour le lot 8, à bons de commande pour l'acquisition simple (sans prestation d'installation) et à marchés subséquents pour toutes les prestations de location et pour les prestations d'acquisition avec installation.

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un an avec un montant estimatif de 154 300€ HT. Il pourra faire l'objet de 3 reconductions tacites d'un an, soit un montant estimatif de 617 200€ HT sur sa durée globale. La durée maximale toutes périodes confondues est de 48 mois.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 10 janvier 2020, avec une date limite de remise des offres au 10 février.

Après analyse des offres, la commission d'appel d'offres réunie le 20 février 2020 a décidé d'attribuer les accords-cadres aux entreprises suivantes (les estimations annuelles figurent entre parenthèses) :

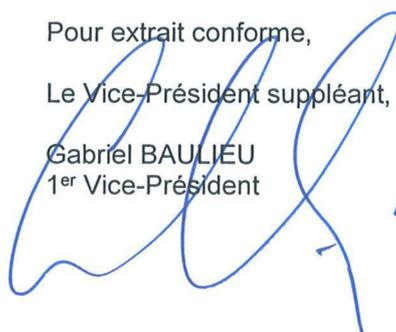
- Lot 1 : société EQUIP'CITE (25 000 € HT) ;
- Lot 2 : Ce lot a été déclaré infructueux pour cause d'offre irrégulière (6 500 € HT) ;
- Lot 3 : société TMF LOCATION (16 000 € HT) ;
- Lot 4 : société TMF LOCATION (8 000 € HT) ;
- Lot 5 : société MAXXEGA (44 000 € HT) ;
- Lot 6 : société AUDIO PRESTA SERVICE (20 000 € HT) ;
- Lot 7 : société AUDIO PRESTA SERVICE (6 800 € HT) ;
- Lot 8 : société ATOMIX, et la société AUDIO PRESTA SERVICE (25 000 € HT) ;
- Lot 9 : société WC LOC (3 000 € HT).

**A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les lots de l'accord-cadre avec les entreprises déclarées attributaires par la Commission d'Appel d'Offres.**

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 96

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 0